



## **Messages de sensibilisation sur la protection des personnes déplacées internes dans la Province du Lac**

**Mai 2020**

### **Introduction**

Ce document présente des messages de sensibilisation sur la protection, élaboré par la CNARR, le cluster protection, le sous-cluster VBG et le sous-cluster protection de l'enfant (niveau national et provincial). Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la communication de risque et engagement communautaire relative au pilier communication du Plan Provincial du COVID-19. L'objectif est d'assurer que les campagnes de sensibilisation sur le COVID-19 – actuellement axés sur une approche médicale - intègrent d'avantage les problématiques de protection liées à la fois au COVID-19 et ainsi qu'à la crise de mouvement de populations dans la province du Lac.

Les messages seront traduits en langues locales, notamment l'arabe locale, le Boudouma, le Kanembou et le Haoussa et testés avant qu'ils soient partagés avec le Comité Technique locale et le groupe de communication de UNCG pour une diffusion de masse.

### **Canaux et outils de communication pour la diffusion des messages :**

- a) Les canaux de communication
  - Par radio communautaire en langues locales.
  - Lors des services de santé.
  - Des messages SMS.
  - Par les gestionnaires des sites et leaders communautaires lors des réunions avec les membres des communautés.
  - Pendant les distributions des assistances (vivres, NFI...)
  
- b) Les outils de communication
  - Comme support pour les autorités administratives.
  - Utilisation des mégaphones.
  - Carte format de poche indiquant les numéros des lignes vertes et autres téléphones d'urgence.
  - Sur des bannières, les affiches et autres outils de communication.
  - Sur des objets physiques et des biens, tels que jerrycans, sacs à dos scolaires et matériel tel que les kits de protection.

## Message clés à véhiculer :

### 1. Mouvements de populations dans le contexte du COVID-19

- Depuis fin mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les départements de Kaya et Fouli sont déclarés par Décret zones de guerres et sous l'état. Toute personne qui s'y trouve et qui ne respecte pas les mesures prises par le Gouvernement, doit répondre de ces actes devant la loi.
- Le Gouvernement a instauré un couvre-feu de 22 heures à 6 heures dans toute la province du Lac. Les personnes qui circulent hors de leurs foyers pendant ces heures sont à risques d'arrestation et de détention par les forces de l'ordre.
- Face aux menaces, toute personne a le droit de rechercher la sécurité et la protection en dehors de son foyer d'origine. Toutefois, il est recommandé de ne pas faire des mouvements précipités car vous risquez de vous mettre en danger (risque d'être pris entre deux tirs, risque d'enlèvement, risque d'arrestation etc.). En cas de déplacement pour crainte des attaques des groupes armés, prenez contact avec les autorités locales ou les relais communautaires. Vous ne serez soumis à aucune persécution ou punition pour avoir formulé une demande d'assistance.
- Si vous vous trouvez hors des zones de guerres – départements de Fouli et Kaya - restez où vous êtes pour aider le gouvernement Tchadien à prévenir la propagation du corona virus. Les autorités locales et les acteurs humanitaires peuvent mieux vous aider si vous restez où vous êtes.
- La distribution de l'assistance humanitaire (vivres, articles ménagers essentiels etc.) ne peut qu'être organisée sur des sites estimés sûrs par les autorités.
- Tout mouvement pendulaire vers Boma, « la zone dite rouge » (zone frontalière tout le long du Lac de Daboua à Litri), ou autres localités sur les îles du Lac Tchad, pour les activités champêtres/pêche est interdit par les autorités et présente des risques pour les personnes qui le font (i.e. arrestations et détentions, extorsions de biens, enlèvements, recrutement par les groupes armés des enfants et des jeunes, violence sexuelle).
- Le confinement des personnes aux points d'entrées officiels tout au long des frontières sauve des vies.

## 2. Risques élevés d'enlèvements et recrutement par les groupes armés

- Il y a plus d'enlèvements et tentatives de recrutement par les groupes armés depuis quelques temps. Les pêcheurs et les éleveurs sont parmi les cibles clés des groupes armés. Les femmes, les enfants et les jeunes sont également à risques élevés.
- Sensibiliser vos proches sur ces risques. Dites-leur de se méfier des gens qui leurs disent de se joindre à eux en échange d'argent, d'emplois, de logements, de nourriture ou d'autres promesses. Ce faisant, ils mettent leur vie en danger.

## 3. Operations militaires

### Risques liés aux engins explosifs

- L'opération militaire « colère de Boma » lancée par le Président de la République du Tchad SEM. Idriss Deby Itno en fin mars 2020 pour lutter contre les groupes armés a pris fin le 8 Avril 2020. Toute fois l'opération militaire continue dans la zone et sur les terres fermes
- La présence des groupes armés et des militaires peut augmenter les risques de trouver des engins explosifs dans la région (issus des combats ou laissés dans les déplacements).
- Pour éviter tout danger, ne vous approchez pas et évitez que vos enfants s'approchent des zones précédemment occupées par des militaires. Rappelez-vous, rappelez à vos proches et rappelez à vos enfants que toucher à ces engins peut tuer ou blesser gravement.
- Evitez tout transport dans les véhicules militaires ; ils peuvent transporter des munitions instables et dangereuses.
- Prenez connaissance de la forme des engins explosifs pour savoir les identifier. Vous pouvez trouver des photos de ces engins auprès des autorités locales et des acteurs humanitaires.
- Si vous constatez la présence des engins explosifs, il est très important de ne pas vous en approcher et de rester sur place ou de suivre calmement le même itinéraire retour, mais de signaler aux autorités locales pour qu'elles puissent contacter les agents compétents pour sécuriser la zone. Si possible, ajouter un marquage simple sur la zone (cailloux ou ruban) pour signaler le danger.
- Si un accident arrive et que vous constatez des blessés, ne leur portez pas secours vous-mêmes et ne vous approchez pas de la/ des victime(s), restez sur place et appelez les

secours. Vous pouvez les référer vers les centres de santé pour l'assistance médicale à l'aide des contacts **en annexe 2**.

## PSEA

- L'aide humanitaire est gratuite ; personne n'a le droit de vous toucher ou de vous demander des faveurs sexuelles en échange de la nourriture ou toute autre assistance.
- Les militaires sont des représentants de la loi tchadienne, ils doivent la respecter et ne pas abuser de leurs pouvoirs. Pour éviter que des abus se reproduisent, vous devez rapporter ces abus aux acteurs humanitaires et les autorités locales.
- Si vous êtes victime d'exploitation ou d'abus sexuel ou si un ou une de vos proches en est victime, vous avez le droit de signaler cet incident et d'être protégé. Votre plainte doit être traitée en toute confidentialité et doit préserver votre dignité et votre sécurité. Vous pouvez appeler ces numéros **pour porter plainte : 68 59 30 56/ 68 00 08 42**.

## **4. Messages sur le bien-fondé de la relocalisation des PDIs a DIAMEROM vers AMMA** (*messages déjà véhiculés*)

- Les autorités Tchadiennes ont la responsabilité d'assurer votre protection et accès à l'aide humanitaire. Pour assurer votre sécurité, les autorités sont en droit d'exiger que vous soyez relocalisée vers des sites plus surs où l'assistance humanitaire peut vous être fournie. Toutefois, la relocalisation est un choix individuel et ne peut pas vous être imposée, elle doit se faire avec votre accord préalable.
- DIAMEROM est actuellement le Poste de Commandement dans le cadre des opérations militaires en cours dans le Département de Fouli. Votre sécurité ne peut être garantie par les autorités tant que vous vous trouvez à DIAMEROM.
- Le site identifié par les autorités comme étant un site sécurisé est celui d'AMMA, un ancien site de déplacement a environ 30 km de DIAMEROM qui abrite environ 2000 personnes déplacées internes d'ethnie Boudouma.
- Les populations de AMMA ont été sensibilisées sur votre éventuelle relocalisation vers leurs sites d'accueil et ont assuré que vous seriez les bienvenues.

- Des planifications sont en cours par les autorités locales et la communauté humanitaire pour assurer que la relocalisation se fasse en toute sécurité à travers l'utilisation des camions.
- Pour assurer que la relocalisation se fasse en toute sécurité, aidez-nous à identifier et à assister en priorité les plus vulnérables telles que les personnes vivant avec handicap, âgées, malades ou blessées.
- Pour éviter des risques de séparation de famille lors de la relocation, gardez vos enfants près de vous ou confiez-les à des membres de famille de confiance pour veillez sur eux en votre absence.
- Les équipes de relocalisation veilleront également à ce que les familles ne soient pas séparées de leurs enfants lors de la relocalisation et pour les enfants qui auraient été identifiés comme étant des enfants séparés ou non accompagnés pendant cette opération, un mécanisme de prise en charge alternatif et temporaire sera mis en place jusqu'à ce que leurs familles soient retrouvées.
- Les préparations sont également en cours pour assurer qu'une fois relocaliser vers AMMA, vous auriez accès aux différents services de base fournis par le Gouvernement avec l'appui des humanitaires tels que :
  - Sécurité ;
  - Avoir un abri conformément à la taille du ménage ;
  - Des kits de articles de ménages essentiels (seau, couverture, marmites, casserole, nattes, savon, lampe torche jerrycane etc.) ;
  - Prise en charge médicale gratuite ;
  - Eau potable ;
  - Accès à l'école pour les enfants (école coranique, école Franco-arabe, alphabétisation pour les adultes) ;
  - Espaces sûrs pour les enfants non-accompagnés et séparés ;
  - Espace jeux pour enfants ;
  - Appui en vivres une fois /mois (riz, haricot, huile, mil).

## **5. Protection de l'enfant**

### Messages aux enfants

#### *Prévention contre le coronavirus*

- Pour se protéger contre le coronavirus il faut bien se laver les mains avec de l'eau et du savon régulièrement.

#### *Risques de séparation de familles*

- Si vous êtes forcés de fuir, restez avec votre famille, prenez-leur la main ou tenez-leur les vêtements, et si vous êtes fatigués demandez-leur de faire une pause.
- Demandez à vos parents le nom de l'endroit où la famille se dirige. En cas de séparation, vous pouvez vous y rendre espérant à rencontrer votre famille. Demandez les noms des personnes de la destination ou autres références.
- Si vous perdez votre famille, recherchez d'autres adultes et enfants que vous connaissez, et dites-leur que vous avez perdu votre famille. Si vous ne connaissez personne, cherchez quelqu'un qui vous inspire confiance et demandez-lui d'alerter les autorités de la Province.

### *Risques de recrutement par des groupes armés*

- Méfiez-vous des personnes qui vous proposent de vous trouver un emploi en échange de la nourriture, de l'hébergement, des médicaments ou de l'argent. Ces personnes ne sont pas toujours bien intentionnées et pourraient vous nuire.

### Messages aux parents

#### *Prevention contre le coronavirus*

- Informez vos enfants sur le coronavirus afin qu'ils soient conscients des risques et participent activement à leur propre protection. Expliquez-leur, pourquoi c'est important de respecter les mesures de préventions (se laver les mains avec du savons régulièrement, éviter les déplacements etc.).
- L'accès à l'éducation est un droit fondamental de tout enfant où qu'il soit. Pour prévenir la propagation du corona virus, l'Etat a fermé jusqu'à nouvel ordre les écoles et universités mais les enfants doivent continuer à réviser leurs cours à la maison en attendant la réouverture des écoles.

#### *Risques de séparations de familles*

- Faites de votre mieux pour garder toute votre famille ensemble. Assurez-vous que vos enfants connaissent leurs noms, l'endroit où ils vivent, et où vous travaillez et décidez conjointement avec vos enfants d'un point de rencontre familial et périodicité au cas où vous seriez séparés. Ne pas laisser vos enfants seuls pendant de longues périodes de temps. Laissez-les toujours sous la garde d'un adulte de confiance.
- Partagez avec vos enfants vos numéros de téléphones si vous en avez. Pour les plus petits, écrivez le numéro de téléphone ou autres contacts sur un bout de papier et le fixer au bras ou encore sur le vêtement qu'il porte.

- Informer les organisations humanitaires ou les travailleurs sociaux si votre enfant a disparu ou si vous rencontrez un enfant égaré. Si vous rencontrez un enfant qui semble être perdu, n'assumez pas qu'il/elle est nécessairement séparé(e). Emmenez l'enfant auprès du groupe d'adultes le plus proche pour vérifier si le parent ou le tuteur n'y serait pas. Ne déplacez pas un enfant jusqu'à ce que vous soyez certain qu'il est réellement perdu ou abandonné.
- Enseignez aux enfants de 2 ans et plus à dire leurs noms et celui de leurs parents ; enseignez aux frères et sœurs plus âgés à prendre soin de leurs jeunes frères et sœurs.
- Déclarez les naissances de vos enfants pour qu'ils aient un acte de naissance et connaissent leur âge.

#### *Risques de recrutement par des groupes armés*

- Méfiez-vous des gens qui proposent de prendre soin de votre enfant ou de lui offrir un emploi en échange de nourriture, abris, médicaments, argent ; ces gens-là ne sont pas toujours bien intentionnés et pourrait nuire à votre enfant.
- Faites comprendre aux enfants que leur place est à l'école et non dans l'armée.
- Signalez aux organisations humanitaires ou aux travailleurs sociaux, tous cas d'adulte suspect côtoyant les enfants.

#### Messages aux communautés

##### *Risques de séparation de famille*

- Si vous rencontrez un enfant qui semble être perdu, n'assumez pas qu'il ou elle est séparé(e). Emmener l'enfant auprès du groupe d'adultes le plus proche pour vérifier si le parent ou le tuteur n'y serait pas. Ne déplacez pas un enfant jusqu'à ce que vous soyez sûr qu'il est réellement perdu ou abandonné. Informez les services appropriés.

#### Messages aux autorités

- En réponse au coronavirus, les États doivent s'assurer que les droits de chaque enfant privé de liberté sont pleinement respectés, protégés et satisfaits.
- Si vous rencontrez un enfant qui semble être perdu, n'assumez pas qu'il ou elle est séparé(e). Emmener l'enfant auprès du groupe d'adultes le plus proche pour vérifier si le parent ou le tuteur n'y serait pas. Ne déplacez pas un enfant jusqu'à ce que vous soyez sûr qu'il est réellement perdu ou abandonné. Si l'enfant est perdu, collaborer avec tous

les intervenants dans la protection de l'enfance, en particulier pour l'identification et la réunification.

## 6. Violences sexuelles et basées sur le genre

### Messages aux enfants :

- Si tu as moins de 18 ans tu es un enfant et tu as des droits qui sont protégés et doivent être respectés.
- L'aide humanitaire est gratuite, aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne doit vous être demandée.
- Dites/dénoncez à vos parents ou tout proche de confiance toutes violences subies ou attouchements.
- Personne n'a le droit de vous toucher ou de vous demander des faveurs en échange de la nourriture ou toute autre assistance.
- Pour prévenir tout danger, demandez à un adulte de confiance de vous accompagner à aller aux latrines la nuit.

### Messages aux adolescents :

- Si vous-même ou un/une camarade a été blessé(e) ou touché(e) d'une façon que vous/qu'il/elle n'a pas aimé, il faut le signaler à une personne de confiance qui pourra vous aider. Ne restez pas muet (e).

### Messages aux femmes et aux parents :

- Le mariage d'enfant de (-18 ans) nuit dangereusement à la santé des enfants et est sévèrement puni par la loi pénale du Tchad.
- Si vous êtes violentés ou vous sentez menacé, intimidé, harcelé, ne restez pas silencieux. Demandez de l'aide auprès de services de réponse ou à distance en utilisant les contacts en **annexe 1**.



- Les services sont gratuits et confidentiels. Vous avez le droit d'obtenir de l'aide.
- Rester à la maison peut entraîner des stress. Si vous vous sentez tellement en colère ou frustré ou pensez qu'un malentendu peut se transformer en agression physique ou psychologique, ressaisissez-vous et parlez-en plus tard.
- Si vous vous sentez gagné par le stress et/ou tendu, demandez de l'aide. Il est normal de se sentir hors de contrôle et de se demander comment subvenir aux besoins de votre famille dans cette situation.
- N'utilisez pas de stupéfiants ou d'autres drogues pour gérer vos émotions. Vous vous sentirez mieux en parlant à quelqu'un ou en contactant les numéros en annexe 1.
- Privilège le dialogue et respectez l'opinion de chacun. N'utilisez pas la violence pour résoudre vos problèmes.
- Le respect d'autrui est la meilleure façon de vivre, ceci contribue à l'épanouissement de tous.
- Prendre soin de soi profitera à toute la famille. Il est un signe d'engagement et de responsabilité.

#### Messages aux responsables communautaires :

- La prévention de la violence sexuelle est la responsabilité de tous. Prenons l'engagement aujourd'hui de briser le silence et de dénoncer tout cas de violation des droits quelle que soit la personne.
- Levons-nous comme un seul homme pour combattre le mauvais traitement, le viol, le mariage d'enfants de (- 18 ans) et les violences sexuelles qui sont des pratiques qui brisent la dignité humaine.
- Les violences sexuelles et basées sur le genre, quel que soit le contexte ne sont pas tolérées. Elles sont punies par la loi en vigueur au Tchad et ont des conséquences néfastes sur la santé des survivant(e)s.
- Les violences conjugales et domestiques se multiplient en cette période de coronavirus et en temps de conflits d'où les femmes et les filles sont les plus exposées. A cet effet, des services de soins et de prise en charge appropriés doivent être disponibles pour toutes les victimes selon le protocole établi qui doit garantir leur sécurité et la confidentialité de leur situation.

- Le coronavirus et ses conséquences ne sont pas une excuse à la violence. Agissez pour assurer votre sécurité et celle de votre communauté et dites non à la violence.
- Rappelons-nous qu'il est normal de se sentir hors de contrôle et de se demander comment subvenir aux besoins de nos famille et notre communauté dans cette situation.
- N'utilisez pas de stupéfiants ou d'autres drogues pour gérer vos émotions. Vous vous sentirez mieux en parlant à quelqu'un ou en contactant les numéros en annexe 1 :
- Protégez-les femmes et filles contre les enlèvements, les violences sexuelles et physiques et évitez les comportements et les propos blessants lorsqu'elles sont victimes de violence sexuelle.
- Traitez chaque fille et chaque femme avec le même égard que vous voudriez que les autres montrent à vous, votre grand-mère, à votre mère, à votre épouse, à votre sœur ou à votre fille.
- Essayer de soutenir collectivement les plus vulnérables comme ceux qui vivent avec un handicap, les femmes enceintes, les enfants chefs de famille, et les personnes blessées ou malades.

#### Messages aux autorités et aux prestataires de services

- Les violences sexuelles et basés sur le genre affectent la santé, la dignité, la jouissance des droits et l'épanouissement des survivant(e)s et de leurs communautés.
- Si des enfants ou des adultes, y compris des filles et des femmes, nous informent qu'ils ont été maltraités ou blessés, nous devons les rassurer de prime abord qu'on les tient pour crédibles, qu'ils ne sont pas coupables, au contraire ils sont victimes. Il faudra comme priorité les aider à obtenir les services dont ils ont besoin notamment la santé.
- Susciter une approche de tolérance zéro vis-à-vis de toute personne qui tenterait d'obtenir des faveurs de toute nature en échange de l'assistance humanitaire.

#### *Information sur les risques spécifiques de violences sexuelles et basés sur le genre lié au COVID-19 (cible : autorités locales, acteurs humanitaires)*

- Le stress, le ralentissement/limitation des activités/mouvements dus aux mesures sécuritaires et sanitaires modifient les attitudes des personnes qui peuvent réagir violemment en cas de détention de quelques types de pouvoir.

- Les mesures sécuritaires et sanitaires limitent l'accès aux services et aux moyens d'existence, ceci peut accroître les risques de violences sexuelles et basés sur le genre.
- Les femmes et filles marginalisées peuvent être particulièrement exclues des campagnes d'information et de la privation des services de manière adéquate.
- Les femmes, filles ayant un accès limité aux informations précises et officielles et annonces de services publics, surtout en milieu rurale, peuvent être exposées à de disputes au sein du ménage ou exposées au risque de contamination.
- Les charges des femmes et des jeunes filles relatives aux responsabilités de soins de familles peuvent augmenter, surtout la prise en charge des membres des familles malades et/ou personnes âgées. Elles peuvent être exposées à la contamination du COVID19 ou voir leur charge s'alourdir.
- Les normes socioculturelles dictant aux femmes et filles le rôle de principales gardiennes du ménage, de principales dispensatrices de soins au sein du ménage (s'occuper des enfants ou des membres malades du ménage) peut accroître leur exposition au virus en présence surtout des personnes âgées dont on dit qu'ils sont les plus exposés à la pandémie.
- La fermeture des écoles induit une augmentation des charges des femmes car elles doivent s'occuper des enfants, tout en poursuivant leur travail productif. La difficulté de concilier leur vie familiale et professionnelle sera accentuée.
- Les populations dans les environnements à haut risque, tels que les sites des personnes déplacées internes, les zones de population pauvres à haute densité, confrontées aux restrictions de mouvement ou à la stratégie de couvre-feu, peuvent adopter des stratégies à risque, telles que le « refuge sur place » (en particulier dans les ménages non acceptants, susceptibles d'accroître l'exposition des femmes et des filles aux risques de harcèlement, de violence sexuelle, de mariage précoce ou forcé, de violence entre partenaires intimes, d'exploitation et d'abus sexuels, ou même de traite).
- Une mobilité réduite entravera probablement l'accès des femmes et des filles, de leur conjoint ou partenaires intimes, à leurs activités habituelles liées à l'économie informelle ou petits métiers, et les amener à faire face à une baisse spectaculaire de revenus et de sécurité de moyens de subsistance, ce qui peut conduire à des pics de violence domestique.
- L'augmentation des tensions dans le ménage en raison de l'isolement, de l'insécurité alimentaire et financière et de la fermeture des écoles, peuvent tous conduire à une augmentation de la violence entre partenaires intimes à un moment où les femmes, les adolescentes et les filles sont davantage incapables d'accéder à un soutien de leur

communauté et exposées aux risques de différentes formes d'exploitation et d'abus sexuels et de mariage précoce.

- Les filles et femmes rurales étant souvent exclues des rôles de prise de décision et de leadership dans la préparation des stratégies de réponse et d'atténuation peuvent être à la merci des hommes les obligeant à des comportements à risque.
- En raison du déséquilibre des pouvoirs, les femmes et les filles peuvent être obligées par leurs partenaires, en violation des restrictions de mouvement et d'auto-isolement, d'effectuer des tâches à l'extérieur de la maison, y compris faire des courses, ce qui peut les exposer à un risque particulier de contamination.
- Dans le cas de conflit conjugal débouchant sur une répudiation, la femme dans cette situation peut être stigmatisée, laissée sans aucun abri ni moyens de subsistance et demeurer ainsi vulnérable à l'exploitation et aux abus.
- Les mesures de prévention contre le coronavirus sont susceptibles de restreindre sévèrement ou gravement perturber les services de sécurité, de justice, de santé et les services sociaux dont les survivants de violence conjugale en ont besoins.
- Les femmes et les filles peuvent se trouver en difficultés à négocier des rapports sexuels protégés en raison des tensions accrues au sein du foyer.
- Un possible risque d'augmentation des grossesses non désirées et de mortalité maternelle dû à l'indisponibilité/dysfonctionnement des services de planification familiales et de la santé maternelle.
- La disparité de genre/sexe peut limiter l'accès aux moyens de subsistance, limitant l'autonomie économique des femmes, sachant que cela aura un impact négatif sur le bien-être de toute la famille.
- L'accès aux services des survivant(e)s de violences sexuelles et basés sur le genre peut être compromis par les mesures sécuritaires et sanitaires, ceci peut aggraver les conséquences et exposer celles-ci au cycle de violences sexuelles et basées sur le genre.
- La promiscuité engendrée par les mesures sécuritaires et sanitaires augmente les violences domestiques/conjugales.

## **7. Premiers secours psychologiques**

- Toute personne - homme, femme, fille ou garçon - peut se trouver dans une situation de détresse profonde face aux situations de crise. Ce n'est pas une faiblesse de se sentir

dépasser, accablé, désorienté face aux crises. Au contraire, c'est une réaction normale et humaine.

- N'utilisez pas de stupéfiants ou d'autres drogues pour gérer vos émotions. Vous vous sentirez mieux en parlant à quelqu'un ou en contactant les numéros en **annexe 1**.

## **8. Consignes et mesures gouvernementales pour réduire la propagation du COVID-19 :**

- Pour empêcher la propagation du Corona virus au Tchad, l'Etat tchadien a fermé les frontières et l'aéroport aux vols internationaux depuis fin mars 2020, seuls les vols cargos sont autorisés tout comme les mouvements transfrontaliers de camions de marchandises.
- Le respect de ces mesures contribue à soutenir les efforts du gouvernement à réduire la propagation du coronavirus et à sauver des vies.
- Le 25 Avril 2020, le président de la République Idriss Déby Itno a signé un décret instituant l'état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de 21 jours.
- Le décret donne autorité aux Ministres de prendre toutes les mesures nécessaires empêchant la propagation du Corona virus au Tchad.
- L'état d'urgence sanitaire permet également de :
  - Restreindre ou interdire la circulation des personnes et des véhicules dans les lieux et aux horaires fixés par arrêté.
  - Interdire aux personnes de sortir de leurs domiciles, sous réserve des déplacements strictement indispensables.
  - Mettre en quarantaine les personnes susceptibles d'être affectés ainsi que le placement et le maintien en isolement des personnes affectées.
  - Fermer provisoirement une ou plusieurs catégories d'établissement accueillant le public, à l'exception des ceux fournissant des biens ou services de première nécessité.
  - Ordonner la fermeture temporaire des lieux de réunion de toute nature, des débits de boisson, des salles de jeux et de spectacles.

- Limiter ou interdire les rassemblements sur la voie publique, ainsi que les réunions de toute nature.
- Prendre des mesures pour assurer la permanence des pharmacies de garde.
- Ordonner la réquisition de toute personne nécessaire au fonctionnement de ces services ou à l'usage de ces biens.
- Prendre toutes mesures permettant la mise à disposition des médicaments appropriés pour l'éradication de la catastrophe sanitaire.
- **Le non-respect des décisions prises dans le décret instituant l'état d'urgence sanitaire au Tchad sera punis d'un à trois mois.**
- Seules les autorités tchadiennes peuvent prendre des mesures de réprimer pour le non-respect des décisions du Gouvernement relative à l'instauration de l'état d'urgence. Evitez de vous faire justice.

## **9. Stigmatisation et discrimination de certains groupes ethniques soupçonnés d'être de connivence avec les groupes armés / suspectés d'être infectés par COVID-19**

- Sachez que les communautés de l'autre côté de la frontière n'accueillent pas les nouveaux arrivants de peur d'être infectés par le virus corona. Tout mouvement transfrontalier est fortement déconseillé.
- Respectons les mesures de prévention pour lutter contre le coronavirus mise en place par le Gouvernement Tchadien, tout en combattant la stigmatisation.
- Toute personne sans distinction d'origine, de groupe ethnique, d'âge et de sexe peut être contaminée par le Coronavirus.
- La peur de l'exclusion et de la discrimination peut inciter ceux qui sont affectés par le Coronavirus à cacher leurs symptômes plutôt que de se faire soigner. Cela met tout le monde dans le risque de tomber malade.
- En cas de soupçon, de symptômes ou d'urgence, appelez le numéro d'urgence 1313.
- Toutes personnes déplacées de force – celles fuyants les attaques des groupes armés dans les pays voisins ou celles forcées de quitter leurs foyers du côté du Tchad dans

la province du Lac à cause de l'insécurité ont le droit d'être protégés. Même si les frontières sont fermées, le Tchad continue d'assister les demandeurs d'asile et réfugiés et de chercher des endroits sécurisés pour les personnes déplacées internes tout en respectant les consignes sanitaires afin de combattre le Coronavirus.

- La stigmatisation des personnes déplacées de force n'aide pas à empêcher la propagation du Coronavirus. Au contraire, ça contribue à la souffrance de ces personnes qui ont subis des
- Restons attentifs aux besoins des autres et à ce que nous pouvons faire pour les aider en les encourageant à se laver les mains, à éviter de toucher leur visage, leurs yeux, leur bouche et leur nez, à éviter les rassemblements publics et à pratiquer la distanciation sociale.

### **Slogan**

- Unissons-nous dans le combat contre le Coronavirus ! Tchadiens, personnes déplacées et les étrangers, levons-nous tous ensemble pour lutter contre le Coronavirus !
- Protégeons-nous pour mieux protéger les autres !

## **10. Cohabitation pacifique**

- Le Tchad est un pays de paix et d'hospitalité avec plus de 468 000 réfugiés et plus de 208 000 déplacés dans la Province du Lac.
- Accorder l'hospitalité ou l'accueil des autres, c'est participé aux efforts de paix et cohabitation pacifique du gouvernement.
- En cas de problèmes avec votre voisin ou toute autre personne, rapporter le aux autorités traditionnelles ou administratives.

### **Slogans**

- L'unité dans la diversité fait notre force, notre richesse et notre fierté !
- Plus nous sommes ensemble, plus nous acceptons nos différences ; mieux nous construisons un monde sans violence et mieux nous allons combattre le Coronavirus !
- Le dialogue et la communication créent la confiance entre les communautés et constituent la clé de notre épanouissement !

### ANNEXE 1 : Contacts pour l'assistance psycho-sociale

Structure	Département	Sous-préfecture	Contacts
<b>COOPI</b>	KAYA MAMDI	BAGA-SOLA BOL	66506728 68270308
<b>IRC</b>	FOULI, KAYA, MAMDI	LIWA, BAGA-SOLA, BOL DABOUA, KAIGA- KINDJIRIA	66764220
<b>ACF</b>	KAYA	BAGA-SOLA	93462585
<b>INTERSOS</b>	MAMDI, KAYA	BOL, BAGA-SOLA	<i>Nouveaux contacts seront partagés sous peu</i>

### ANNEXE 2 : Contacts pour l'assistance médicale

Structure	Département	Sous-préfecture	Localités spécifiques	Contacts
Centre de santé étatique	WAYI	NGOURI	NGOURI	99170415
			GALLA BATRI	99988868
			WATTA	99171124
			AMEROM	91448486
Centre de santé étatique	DOUM-DOUM	ISSEIROM	ISSEIROM	95594545
			KAIRA	93586875
			DJIGDADA	95756646
Centre de santé étatique	WAYI	KOULOUDIA	KOULOUDIA	99981109
			MAKARATI	99165904
			MALLOUM	95333155
Centre de santé étatique	MAMDI	BOL	BOL	99179497
			MELEA	93602378
			FITNE	91587815
			KINASSEROM	99883463
			TCHONGOLET	99841693
Centre de santé étatique	KAYA	BAGA SOLA	BAGA SOLA	99784335
			CHOUA	99746820
			TETEWA	99748476
			TCHOUKOUTALIA	90156738
			NGUELEA	99795408
			NGOUBOUA	99413411
			BLARIGUI	99585938
NGOLIO	99113813			



Centre de santé étatique	FOULI	LIWA	LIWA	99204700
			DABOUA	92142804
			KISKRA	93534962
			KISKAWA	99933068
			KAIGA	95945999
IRC	FOULI	DABOUA	-	62378229